

POLITIQUE EN FORMATION CONTINUE : ENFIN DES STRATÉGIES POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'ANALPHABÉTISME

Martin-Pierre Nombé



Avec le processus des États généraux sur l'éducation amorcé depuis 1995, le gouvernement du Québec s'est engagé dans une grande réforme de l'éducation. Près de 12 comités sont à pied d'œuvre pour élaborer les différents aspects de la réforme. Dans le cas de la politique de formation continue, le comité ministériel mis en place a pour mandat de proposer une nouvelle conception de l'éducation, l'éducation tout au long de la vie. Il aura également la lourde tâche d'élaborer le premier plan gouvernemental de lutte contre l'analphabétisme.

Une nouvelle conception de l'éducation : l'éducation tout au long de la vie

Le mandat du comité sur la politique de la formation continue correspond à un consensus des États généraux sur l'éducation. En effet, tout au long du processus, le milieu de l'éducation a fait ressortir la nécessité de dégager une nouvelle vision d'ensemble du système éducatif afin de définir un projet cohérent pour l'avenir de l'éducation. Les intervenants et intervenantes ont à tour de rôle expliqué que la mission de l'éducation devrait être revue dans une optique de formation continue, afin de permettre aux personnes d'apprendre tout au long de la vie.

Cette conception de l'éducation, qui s'inspire grandement de la vision actuelle de l'UNESCO², tient ainsi compte du renouvellement rapide des connaissances, de l'avènement de la société du savoir, mais également du fait que le système éducatif doit permettre d'apprendre à apprendre, afin que s'installe un processus d'apprentissage qui dépasse la formation initiale et les connaissances acquises une fois pour toutes.

L'alphabétisation comme porte d'entrée en formation continue

Dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie, la question de l'alphabétisa-

tion des adultes revêt une grande importance. Dans un premier temps, elle doit permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés en lecture, écriture et calcul, de maîtriser les notions de base qui lui permettront de poursuivre ces apprentissages. Elle doit également permettre aux personnes analphabètes de s'engager dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie, ce qui suppose que l'on propose des actions pour lutter efficacement contre le phénomène de l'analphabétisme. L'alphabétisation dans le cadre de l'élaboration de la politique de formation continue est donc d'une importance capitale. Elle doit être considérée comme une nécessité, une porte d'entrée, une priorité si on veut installer avec succès la formation continue.

Ainsi, il importe que l'alphabétisation ne soit pas centrée sur les apprentissages notionnels. Elle doit embrasser les aspects sociaux, politiques et économiques, ce qui aura l'avantage de donner une bonne base aux adultes analphabètes.

Compte tenu de la nécessité de combattre l'analphabétisme pour réussir l'installation de la formation continue au Québec, quelles sont donc les stratégies que le comité ministériel nous propose pour éradiquer ce phénomène?

Les pistes d'action proposées par le comité

Le comité commence par plusieurs constats sur l'analphabétisme au Québec. Selon lui, on n'a enregistré aucune amélioration de la situation de l'analphabétisme au Québec depuis 1989, date de l'enquête de Statistique Canada. La publication, au cours de l'automne 1996, du rapport canadien *Lire l'avenir: Un portrait de l'alphabétisme au Canada*³ réalisé à partir des résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA), malgré une nouvelle compréhension du phénomène, confirme l'ampleur du problème au Québec. Le comité constate également l'insuffisance des efforts déployés jusqu'à maintenant pour lutter contre le problème.

Dans l'analyse qu'il fait de la question de l'analphabétisme, le comité arrive au constat voulant qu'un niveau d'alphabétisme élevé permet une participation plus étendue des citoyennes et citoyens à la vie démocratique et rend ceux-ci plus à même, individuellement et collectivement, de relever les nouveaux défis sociaux et économiques. Ce qui l'amène à déclarer qu'il est urgent que le Québec s'engage dans une action concertée et vigoureuse pour relever le niveau d'alphabétisation de sa population adulte. Ainsi, à son tour, le comité réitère à

quel point il est nécessaire que le Québec se dote d'un plan d'action gouvernementale sous la direction du ministre de l'Éducation. Selon le comité, ce plan s'articulerait autour des actions suivantes: la prévention, l'accroissement de l'offre de service, l'élévation et le maintien du niveau d'alphabétisme de la population, et le développement de la recherche.

Les propositions du comité s'inspirent largement des éléments mis de l'avant par le Conseil supérieur de l'éducation en 1990 dans son document *L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec: une mission à assumer solidairement*⁴. Elles s'inspirent également du *Plan national d'action en alphabétisation* du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, lancé en septembre 1996.

Les pistes d'action proposées par le comité ministériel sur la question de l'alphabétisation feront-elles consensus dans le milieu de l'alphabétisation? Elles ont le mérite de tenir compte des travaux et recherches réalisés par les intervenants majeurs de ce secteur. Elles se basent sur des constats largement partagés dans le milieu et tiennent compte des différents intervenants dans ce secteur. Cependant, une chose demeure: entre le rapport du comité ministériel et l'application

de la politique de formation continue, que va-t-il rester? Allons-nous assister à une dilution totale des propositions du comité? Ou bien, le rapport sera-t-il une source d'inspiration pour la ministre, ce qui permettra enfin au Québec de s'engager résolument dans la voie de l'éradication de l'analphabétisme? Avec le comité ministériel sur la formation continue, une étape est franchie, un plan de lutte gouvernemental contre l'analphabétisme est sur la table. L'étape suivante sera de veiller à ce que des actions concrètes soient posées.

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Les États généraux sur l'éducation, Exposé de la situation*, Québec, 1996, 132 pages.

2. DELORS, J. *L'éducation: un trésor est caché dedans*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1996, 311 pages.

3. STATISTIQUE CANADA. *Lire l'avenir: Un portrait de l'alphabétisme au Canada*, Ottawa, 1996, 131 pages.

4. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec: une mission à assumer solidairement*, Sainte-Foy, 1990, 61 pages.

5. REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC. *Plan national d'action en alphabétisation*, Montréal, 1996, 79 pages.

LA SEULE SOLUTION

Une politique nationale en alphabétisation

L'exclusion générée par la pauvreté, l'inadaptation du système scolaire, l'accès limité à l'écrit dans la vie quotidienne et l'impossibilité conséquente d'améliorer ses acquis: les causes de l'analphabétisme sont multiples et complexes, qui se renforcent les unes les autres.

La situation perdure en raison de mesures gouvernementales ponctuelles et partielles et de l'insuffisance des ressources allouées à l'alphabétisation. Seule une politique d'ensemble permettra de répondre à l'ampleur et à la diversité des problèmes et de s'attaquer à leurs causes.

La Commission des États généraux sur l'éducation a reconnu que la situation était préoccupante et qu'il fallait multiplier les efforts pour enrayer l'analphabétisme. D'autre part, la population québécoise, interrogée dans le cadre d'un sondage effectué en 1995 à l'initiative du RGPAQ estime, dans sa majorité, qu'il faudrait investir des ressources financières supplémentaires dans les programmes d'aide aux adultes analphabètes et qu'il est urgent que le gouvernement adopte un plan d'action glo-

bal pour prévenir et combattre l'analphabétisme.

C'est ce que le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec a réclamé, depuis sa création, dans son Mémoire sur l'alphabétisation soumise à la Commission Jean en 1981. C'est encore ce qu'il préconise aujourd'hui dans son «Plan national d'action en alphabétisation» de 1996, en se fondant sur un ensemble de principes fondamentaux comme la reconnaissance de l'analphabétisme comme problème social, le droit de tout adulte à l'éducation et à la formation continue, et l'adaptation de la formation aux besoins et caractéristiques des adultes. Cela implique l'accès aux conditions socio-économiques et socio-culturelles qui rendent possible l'exercice de ces droits.

Même si des enquêtes plus spécifiques sont nécessaires, les décideurs ont à leur disposition des données suffisantes pour fonder leur action. Le contexte des restrictions budgétaires ne peut constituer un alibi, pour peu que l'on tienne compte des coûts économiques et sociaux de l'analphabétisme.

